

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT)

Normes techniques pour appareils à gaz¹

En vertu de l'art. 4a de la loi fédérale du 19 mars 1976 (modifiée le 18 juin 1993) sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.I), les normes techniques énumérées dans l'annexe sont définies comme des normes techniques qui sont propres à concrétiser les exigences de base de la sécurité et de la santé par rapport aux appareils à gaz, dans le sens de l'art. 2, al. 2 de l'ordonnance du 12 juin 1995 sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (RS 819.II). Il s'agit à ce propos de normes européennes harmonisées qui ont été édictées par le Comité européen de normalisation (CEN), sur l'ordre de la Commission des Communautés européennes et de l'Association européenne de libre échange (AELE).

Les listes des titres des normes techniques qui ont été définies par le **seco** ainsi que les textes de ces normes peuvent être commandés auprès de l'association suisse de normalisation, division switec, Bürglistrasse 29, 8400 Winterthur.

4 novembre 2003

seco – Direction du travail
Installations et appareils technique:
Marcel Berthoud

¹ Voir également FF **1995** III 1341, **1996** I 336, III 126, V 502, **1997** IV 503, **1999** 8988, **2000** 5636, **2001** 3939, **2002** 2469, **2003** 4871 5545

Normes techniques pour appareils à gaz

Numéro	Titre	Référence journal off.-CE
EN 297/A2	Chaudières de chauffage central utilisant les combustibles gazeux – chaudières des types B11 et B11BS équipées de brûleurs atmosphériques dont le débit calorifique nominal est inférieur ou égal à 70 kW	2002/C 262
EN 416-1/A3	Tubes radiants suspendus à monobrûleurs à usage non domestique utilisant les combustibles gazeux – Partie 1: sécurité	2002/C 244/04
EN 419-1/A3	Appareils surélevés de chauffage à rayonnement lumineux au gaz, à usage non domestique – Partie 1: Sécurité	2003/C 214/03
EN 777-1/A3	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non-domestique – Partie 2: Système D, Sécurité	2002/C 244/04
EN 777-2/A3	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 2: système E, sécurité	2002/C 244/04
EN 777-3/A3	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 3: système F, sécurité	2002/C 244/04
EN 777-4/A3	Tubes radiants suspendus à multi-brûleurs utilisant les combustibles gazeux à usage non domestique – Partie 4: système H, sécurité	2002/C 244/04

Loi fédérale sur la sécurité d'installations et d'appareils techniques (LSIT). Normes techniques pour appareils à gaz

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	2003
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	04.11.2003
Date	
Data	
Seite	6675-6676
Page	
Pagina	
Ref. No	10 127 809

Die elektronischen Daten der Schweizerischen Bundeskanzlei wurden durch das Schweizerische Bundesarchiv übernommen.

Les données électroniques de la Chancellerie fédérale suisse ont été reprises par les Archives fédérales suisses.

I dati elettronici della Cancelleria federale svizzera sono stati ripresi dall'Archivio federale svizzero.